

mi le public règne un certain malaise qui exige une enquête d'autre nature, une enquête absolument dénuée du moindre semblant d'intervention parlementaire ou politique. Et cependant le dicton nouveau: "Si vous voulez aller à Collins-Bay, volez un million" que l'on dit s'être propagé par Portsmouth, implique qu'une bonne part des difficultés, sinon toutes, ont eu pour cause l'incarcération d'agents de change dans cet établissement dit de "sélection".

Voici un autre passage emprunté au même journal:

"A plus d'une reprise, le *Financial Post* a dit que quelques-uns des financiers véreux détenus dans divers pénitenciers avaient l'appui de personnages plus importants et influents dont les noms n'ont jamais été mis en évidence dans les premières pages de nos journaux. Des boucs émissaires, des pauvres diables qui ont tiré les marrons du feu, qui s'étaient fait l'instrument d'autres ont purgé des peines pour expier les gains illicites de financiers auxquels ils étaient associés". Une enquête sur l'administration de nos pénitenciers ne saurait donner satisfaction que si elle divulgue tout ce qui s'est passé au sujet de ces courtiers.

Nous avons ensuite le *Toronto Telegram*, journal qui, dirais-je, est bien disposé envers le Gouvernement actuel. J'y relève ce titre: Le public ne saurait se contenter d'une enquête à huis clos sur nos institutions pénales

L'article lui-même contient ce passage:

L'honorable M. Guthrie serait bien inspiré d'accorder l'enquête publique que l'on réclame, quand même elle ne servirait qu'à démontrer qu'il n'a rien à cacher.

J'ai ensuite le *Spectator*, de Hamilton, journal que l'on sait être un organe du parti conservateur. Il dit:

A la suite de tout ce que l'on raconte et que l'on grossit à force de le répéter, le Gouvernement ne saurait se contenter de faire une enquête secrète et de soumettre ensuite des conclusions arrêtées au public dont les impôts servent à maintenir Portsmouth. Une enquête secrète donnera lieu à soupçonner qu'elle aura été ainsi ordonnée parce que le ministère avait quelque chose à cacher. On devrait faire la lumière sur tous les coins et recoins du pénitencier de Portsmouth et montrer au public les deux côtés de la médaille, et c'est une enquête de cette nature que, nous semble-t-il, l'on exigera.

Je suis encore d'avis que c'est ainsi qu'il aurait fallu procéder à la suite de ces désordres. Je me me dissimule pas que d'autres, possédant la formation de l'homme dont il a été question, auraient pu conduire certaines enquêtes, mais je ne me fais guère une haute idée de la valeur utile de militaires dans des fonctions de cette nature. Nous en avons vu un exemple au sujet de certaines forces constabulaires dans ce pays-ci, et ici, au lieu d'accorder des promotions au sein du département, on a fait venir des gens du dehors, même lorsqu'ils étaient tout à fait dépourvus d'expérience et n'avaient aucune notion des problèmes d'ordre courant qui surgissent dans l'ad-

[M. Mitchell.]

ministration de ces établissements. Franchement, je crois que le personnage en question ne manquait pas de présomption si l'on songe qu'il n'avait pas les aptitudes voulues pour conduire cette enquête.

Je me suis cru tenu de faire ces observations et me faire ainsi l'écho de ce que j'estime être l'opinion réfléchie du public canadien. J'ai la profonde conviction que, pour cette enquête, on aurait dû nommer une commission quelconque devant laquelle ceux dont a parlé l'honorable député de Kingston (M. Ross) auraient pu faire leur déposition et même se faire représenter par un avocat. A mon avis, c'est ainsi que l'on aurait dû agir au lieu de recourir aux procédures de chambre étoilée que l'on a suivies.

M. CAMERON R. McINTOSH (Battleford-Nord): Monsieur l'Orateur. . .

M. COWAN (Long-Lake): Oh.

M. McINTOSH: Mon honorable ami de Long-Lake (M. Cowan) est-il bien éveillé? Avant que ce bill soit lu pour la 2e fois, j'aimerais à faire acte de protestation contre la mesure. J'ai protesté mardi dernier, lors de la discussion sur la résolution, et je reviens à la charge aujourd'hui. J'aimerais à donner lecture d'une dépêche que j'ai reçue du secrétaire de l'association régionale du service civil de Battleford-Nord au sujet de cette mesure. Voici:

Les fonctionnaires civils de Battleford-Nord s'opposent vivement à ce que les personnels des pénitenciers soient soustraits à l'application de la loi du service civil et sollicitent respectueusement votre concours à cette fin.

(Signé) V. J. Rogers,

Secrétaire.

J'ai reçu, de Saskatoon, cette autre dépêche qui porte la date du 3 mars:

Les membres de la fédération des fonctionnaires publics du Canada, à Saskatoon, protestent respectueusement contre le projet tendant à soustraire les employés des pénitenciers à l'application de la loi du service civil.

Eggleston,

Secrétaire.

J'ai de plus une lettre de M. Knowles, secrétaire national de la Fédération des fonctionnaires du Canada. C'est une association nationale, et je crois que deux ou trois des idées émises dans cette lettre méritent d'être incluses dans les *Débats*. Le ministre a laissé entendre l'autre soir que les employés civils s'ingéraient peut-être un peu trop en s'opposant à cette mesure, mais, à mon sens, il importe d'avoir une association nationale qui montre au Gouvernement quelle est son attitude sur un projet de loi, quel qu'il soit. C'est aider le ministère, et tous les messages adressés aux dirigeants devraient être lus avec un intérêt spécial.